

## OTM-R (Open, Transparent and Merit-Based Recruitment Policy)

### Liste de contrôle pour un recrutement ouvert, transparent et fondé sur le mérite : OTM-R

-/- : item non implémenté

-/+ : item partiellement implémenté

+/- : item implémenté en grande partie

+/+ : item complètement implémenté

	Ouvert	Transparent	Basé sur le mérite	Statut	Réponses / Commentaires
Avons-nous publié une version de notre politique OTM-R en ligne (en langue nationale et en anglais) ?	X	X	X	-/+ Oui partiellement  +/- Oui en grande partie	<p><b>Réponse initiale :</b> Les règles de recrutement du personnel permanent et temporaire sont définies au niveau national, sont publiques et peuvent être consultées à l'adresse suivante :  <a href="https://www.galaxie.enseignementsuprecherche.gouv.fr/ensup/candidats.html">https://www.galaxie.enseignementsuprecherche.gouv.fr/ensup/candidats.html</a>            et <a href="https://www.place-emploi-public.gouv.fr/">https://www.place-emploi-public.gouv.fr/</a>            Néanmoins, toutes les positions ne sont pas disponibles sur notre site web et la plupart ne sont qu'en français. Des efforts seront faits à ce sujet.            Indicateur : proportion d'annonces françaises / anglaises placées.</p> <p><b>Actualisation :</b>            Une page web « travailler à l'UT » détaillant notre politique RH est disponible en français : <a href="https://www.univ-tours.fr/l-universite/recrutement-1">https://www.univ-tours.fr/l-universite/recrutement-1</a>            mais également en langue anglaise sur notre site international : <a href="https://international.univ-tours.fr/english-version/international-researchers-staff-support/working-at-the-ut">https://international.univ-tours.fr/english-version/international-researchers-staff-support/working-at-the-ut</a></p>

<p><b>Disposons-nous d'un guide interne définissant clairement les procédures et pratiques de l'OTM-R pour tous les types de postes ?</b></p>	X	X	X	+/- Oui en grande partie	<p><b>Réponse initiale :</b> Il existe un guide de recrutement pour les enseignants-chercheurs ainsi que pour le personnel administratif. Les guides sont disponibles sur l'intranet. Une version anglaise suivra. Indicateur : message d'information à l'ensemble du personnel.</p> <p><b>Actualisation :</b> Pour le recrutement des contractuels, un guide « recruteurs » et des modèles de procès-verbaux d'entretien de recrutement sont mis à disposition.</p>
<p><b>Toutes les personnes impliquées dans le processus sont-elles suffisamment formées dans le domaine de l'OTM-R ?</b></p>	X	X	X	+/- Oui en grande partie  +/- Oui complètement	<p><b>Réponse initiale :</b> Des sessions de formation sont proposées aux personnes menant des entretiens de recrutement. En outre, tous les présidents des comités de sélection sont conviés annuellement à une réunion d'information. Indicateur : nombre d'agents ayant suivi la formation à l'OTM-R.</p> <p><b>Actualisation :</b> Les membres des comités de sélection ont accès à : - la grille de détection partialité du Ministère, - au module de formation en ligne du Ministère des membres de jury de concours, et peuvent également s'appuyer sur un guide interne de fonctionnement des comités de sélection. Par ailleurs, une réunion des présidents de comités de sélection est organisée annuellement.</p>
<p><b>Utilisons-nous (suffisamment) les outils de recrutement en ligne ?</b></p>	X	X		-/+ Oui partiellement	<p><b>Réponse initiale :</b> Dématérialisation des candidatures (partielle ou totale). Enseignants-chercheurs : autorisation pour les entretiens en ligne. Bien mis en œuvre pour les catégories R3+R4, en attente pour R1 et R2. Personnel administratif : non autorisé dans les textes juridiques, sauf pour les non-permanents. Indicateurs : nombre de candidatures dématérialisées et nombre total de candidatures.</p> <p><b>Actualisation :</b> Pas de progrès à noter.</p>
<p><b>Un système de contrôle de la qualité a-t-il été mis en place pour l'OTM-R ?</b></p>	X	X	X	-/+ Oui partiellement	<p><b>Réponse initiale :</b> Pas de système formel de contrôle de la qualité, mais les responsables du processus OTM-R veillent au respect des règles statutaires nationales et aux règles institutionnelles spécifiques.</p> <p><b>Actualisation :</b> Pas de progrès à noter.</p>

<p><b>Notre politique actuelle en matière d'OTM-R encourage-t-elle les candidats externes à postuler ?</b></p>	X	X	X	<p>+/- Oui en grande partie</p>	<p><b>Réponse initiale :</b> Tous les postes ouverts doivent être publiés sur les sites web nationaux ou internationaux : <a href="https://www.galaxie.enseignementsuprecherche.gouv.fr/ensup/candidats.html">https://www.galaxie.enseignementsuprecherche.gouv.fr/ensup/candidats.html</a> et <a href="https://www.place-emploi-public.gouv.fr/">https://www.place-emploi-public.gouv.fr/</a> et EURAXESS. Bien mis en œuvre pour R3+R4, mais insuffisant pour R1+R2. Indicateur : nombre de candidats externes.</p> <p><b>Actualisation :</b> Pas de progrès à noter.</p>
<p><b>Notre politique actuelle en matière d'OTM-R est-elle en phase avec les politiques visant à attirer les chercheurs étrangers ?</b></p>	X	X	X	<p>-/+ Oui partiellement</p> <p>+/- Oui en grande partie</p>	<p><b>Réponse initiale :</b> À développer davantage. Procédures existantes via le programme des professeurs invités et le programme « Studium » pour les invités de haut niveau. Indicateur : nombre de candidats internationaux.</p> <p><b>Actualisation :</b> L'UT a renouvelé sa participation au classement international THE, afin de mieux se faire connaître et d'être plus visible et attractive au niveau international. S'agissant de l'échelon européen, l'établissement est engagé dans l'alliance NEOLAIA, labellisée université européenne lors de l'appel lancé par la Commission européenne et a récemment adhéré à la coalition européenne COARA (COalition for Advancing Research Assessment) pour œuvrer à une évaluation plus qualitative de sa recherche.</p> <p>Il faut également mentionner la mise en place de la convention pour séjour recherche visant à faciliter les démarches pour les doctorants et chercheurs étrangers, ainsi que l'activation du dispositif des co-tutelles de thèses.</p>
<p><b>Notre politique actuelle en matière d'OTM-R est-elle en phase avec les politiques visant à attirer les groupes sous-représentés ?</b></p>	X	X	X	<p>-/+ Oui partiellement</p> <p>+/- Oui en grande partie</p>	<p><b>Réponse initiale :</b> La politique de recrutement est conforme aux règles nationales applicables dans ce domaine : égalité des sexes, postes réservés aux candidats ayant des aptitudes différentes. Politique incluse dans les documents officiels de recrutement. Indicateur : nombre de candidats issus de groupes sous-représentés.</p> <p><b>Actualisation :</b> L'UT a mis en place le plan pour l'égalité professionnelle femmes/hommes en 2021.</p>
<p><b>Notre politique actuelle en matière d'OTM-R est-elle en phase avec les politiques visant à offrir des conditions de travail attrayantes pour les chercheurs ?</b></p>	X	X	X	<p>+/- Oui en grande partie</p> <p>+/+ Oui complètement</p>	<p><b>Réponse initiale :</b> Cet aspect fait partie de l'une des forces déclarées de l'UT.</p> <p><b>Actualisation :</b> L'UT a encore amélioré les dispositifs d'aides et d'accompagnements, notamment via l'augmentation des aides allouées via la Fondation Rabelais et d'autres pour les doctorants, et de manière plus générale mène également une politique salariale plus équitable et cohérente, avec réduction des écarts de rémunérations sur postes équivalents.</p>

Avons-nous les moyens de vérifier si les chercheurs les plus aptes (most suitable) s'inscrivent ?				-/- Non	<p><b>Réponse initiale :</b> Pour être en accord avec les règles nationales, nous ne pouvons contrôler que le nombre de candidatures, le nombre de candidats interviewés et le nombre de candidats sélectionnés.</p> <p><b>Actualisation :</b> Pas de progrès à noter.</p>
Existe-t-il des lignes directrices ou des modèles (par ex. EURAXESS) pour les postes à pourvoir ?	X	X		+/+ Oui complètement	<p><b>Réponse initiale :</b> Tous les postes publiés sont conformes aux modèles officiels (y compris EURAXESS).</p> <p><b>Actualisation :</b> A noter la mise en place d'une fiche-type de recrutement.</p>
Incluons-nous dans les offres d'emplois des références/liens vers tous les éléments prévus dans la section correspondante de la boîte à outils (e-tool Euraxess) ?	X	X		-/- Non	<p><b>Réponse initiale :</b> Travail à réaliser.</p> <p><b>Actualisation :</b> Pas de progrès à noter.</p>
Utilisons-nous pleinement EURAXESS pour garantir que nos offres d'emploi dans le domaine de la recherche touchent un public plus large ?	X	X		-/+ Oui partiellement	<p><b>Réponse initiale :</b> Cela n'est fait systématiquement que pour les postes des enseignants-chercheurs. Indicateur : nombre d'annonces / offres d'emplois publiées sur EURAXESS.</p> <p><b>Actualisation :</b> Pas de progrès à noter.</p>
Utilisons-nous d'autres outils de publication des offres d'emploi ?	X	X		+/+ Oui complètement	<p><b>Réponse initiale :</b> L'utilisation de sites web spécifiques nationaux est rendue obligatoire du fait des règles nationales : <a href="https://www.galaxie.enseignementsuprecherche.gouv.fr/ensup/candidats.html">https://www.galaxie.enseignementsuprecherche.gouv.fr/ensup/candidats.html</a> et <a href="https://www.place-emploi-public.gouv.fr/">https://www.place-emploi-public.gouv.fr/</a></p>
Maintenons-nous la charge administrative au minimum pour le candidat ?	X			+/- Oui en grande partie	<p><b>Réponse initiale :</b> Dématérialisation des candidatures (partielle ou totale).</p> <p><b>Actualisation :</b> Pas de progrès à noter.</p>

Avons-nous des règles claires régissant la nomination des comités de sélection ?		X	X	+/- Oui complètement	<b>Réponse initiale :</b> Décret national n° 84-431 du 6 juin 1984. Indicateur : statistiques sur la composition des comités de sélection.
Avons-nous des règles claires concernant la composition des comités de sélection ?		X	X	+/- Oui complètement	<b>Réponse initiale :</b> Décret national n° 84-431 du 6 juin 1984.
Les comités de sélection sont-ils suffisamment équilibrés entre les hommes et les femmes ?		X	X	+/- Oui complètement	<b>Réponse initiale :</b> Décret national n° 84-431 du 6 juin 1984.
Avons-nous des lignes directrices claires pour les comités de sélection qui aident à juger du "mérite" d'une manière qui conduisent à la sélection du meilleur candidat ?			X	+/- Oui en grande partie	<b>Réponse initiale :</b> Une réunion d'information et un guide sont mis à la disposition des présidents et des membres des comités de sélection + règles nationales d'éthique et d'égalité des chances.  <b>Actualisation :</b> Chaque membre des comités de sélection doit maintenant signer systématiquement la fiche « déclaration de liens d'intérêt ».
Informons-nous tous les candidats à la fin du processus de sélection ?		X		+/- Oui en grande partie	<b>Réponse initiale :</b> Mis en œuvre pour R1+R3+R4, en attente pour R2.  <b>Actualisation :</b> Pas de progrès à noter.
Faisons-nous un retour d'information adéquat aux personnes interrogées ?		X		+/- Oui en grande partie	<b>Réponse initiale :</b> Mis en œuvre pour R3+R4, en attente pour R1+R2.  <b>Actualisation :</b> Pas de progrès à noter.

<b>Disposons-nous d'un mécanisme de plainte / réclamation / recours approprié ?</b>		X		+/- Oui en grande partie	<b>Réponse initiale :</b> Mécanisme de plainte/réclamation/recours disponible conformément au cadre juridique légal.  <b>Actualisation :</b> Pas de progrès à noter.
<b>Avons-nous mis en place un système pour évaluer si l'OTM-R atteint ses objectifs ?</b>				-/- Non	<b>Réponse initiale :</b> Actuellement non disponible.  <b>Actualisation :</b> La mise en place d'un suivi de nos progrès par rapport aux objectifs OTM-R a pris du retard.